



Livre des Règlements de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PRÉVOST

RÈGLEMENT SQ-901-2004-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-901-2004 CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES RUES, TROTTOIRS, PARC ET PLACES

SECURITE, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES RUES, TROTTOIRS, PARC ET PLACES PUBLIQUES (ANIMAL – PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, SECTION PRÉVOST)

•		la séance ordinaire du Conseil , en vertu de la résolution
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉ	CRÈTE CE QUI SUIT :	*
ARTICLE 1		
la paix et l'ordre dans les	rues, trottoirs, parcs et p	ncernant la propreté, la sécurité, laces publiques est modifié par al de la Rivière-du-Nord, section
ARTICLE 2	-06	
Le présent règlement entre	en vigueur conformémen	t à la loi.
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU _	96,	
Paul Germain	Me Caroli	ne Dion, notaire
Maire	Greffière	
Dépôt du projet :	[Numéro - résolution]	2021-04-12
Avis de motion :	[Numéro - résolution]	2021-04-12
Adoption :	[Numéro - résolution]	[Date]
Entrée en vigueur :		